

FICHES THEMATIQUES

FICHE 17 – Pays à secret bancaire renforcé (avril 2011)

1. Liste française des Etats et Territoires non coopératifs en matière fiscale (mise à jour par l'arrêté du 14 avril 2011)

La loi de finance rectificative du 30 décembre 2009 a introduit la notion d'Etats et de territoires non coopératifs¹. Il s'agit d'Etats et de territoires non membres de la Communauté Européenne qui ont fait l'objet d'un examen par l'OCDE et n'ont pas conclu avec la France une convention d'assistance administrative permettant l'échange de tout renseignement nécessaire à l'application de la législation fiscale des parties, ni signé avec au moins douze Etats ou territoires une telle convention.

Cette liste a été établie pour la première fois par un arrêté du Ministre de l'Economie du 12 février 2010 et mise à jour par un arrêté du 14 avril 2011.

Anguilla	Guatemala	Niue
Belize	Iles Cook	Oman
Brunei	Iles Marshall	Panama
Costa Rica	Iles Turques et Caïques	Philippines
Dominique	Liberia	St Vincent et Grenadine
Grenade	Montserrat	

2. Liste de l'OCDE des paradis fiscaux non coopératifs (mise à jour au 28 avril 2011)

Critères de l'OCDE² pour définir un paradis fiscal

- Impôts insignifiants ou inexistants
- Absence de transparence sur le régime fiscal
- Absence d'échanges de renseignements fiscaux avec d'autres états
- Le fait d'attirer des sociétés écrans ayant une activité fictive

Liste des paradis fiscaux non coopératifs

En avril 2002, 7 pays avaient été désignés par le Comité des affaires fiscales de l'OCDE comme non coopératifs

Ces pays se sont engagés à améliorer la transparence et à mettre en place des échanges effectifs de renseignements en matière fiscale. Cette liste est désormais vide.

¹ Article 22 de la loi repris dans l'article 238-0 A du Code Général des Impôts.

² Organisation de Coopération et de Développement Economique

Nouveau classement des pays (avril 2011)

L'OCDE classe les pays en trois catégories selon qu'ils ont mis en œuvre les normes internationales en matière de coopération fiscale

Pays qui ont substantiellement mis en œuvre les normes internationales

Allemagne	Chypre	Irlande	Portugal
Andorre	Cook Islands	Islande	Qatar
Anguilla	Corée	Israël	Royaume Uni
Antigua et Barbade	Curaçao	Italie	Russian Federation
Aruba	Czech republic	Japon	St Kitts et Nevis
Australie	Danemark	Jersey	Ste Lucie
Autriche	Dominique	Liberia	St Vincent Grenadines
Bahamas	Espagne	Liechtenstein	Samoa
Bahreïn	Estonie	Luxembourg	San Marino
Barbade	Etats-Unis	Malaisie	Seychelles
Belgique	Finlande	Malte	Singapour
Belize	France	Marshall Islands	St Martin
Bermudes	Gibraltar	Maurice	Slovaquie
Brésil	Grèce	Mexique	Slovénie
British Virgin Islands	Grenade	Monaco	South Africa
Brunei	Guernesey	Nouvelle Zélande	Suède
Canada	Hongrie	Norvège	Suisse
Cayman Islands	Ile de Man	Pays-Bas	Turquie
Chili	Inde	Philippines	Turks and Caicos
Chine	Indonésie	Pologne	US Virgin Islands

Pays qui se sont engagés à mettre en œuvre les standards internationaux mais ne les ont pas substantiellement mis en œuvre (paradis fiscaux)

Montserrat	Niue	Vanuatu
Nauru	Panama	

Autres centres financiers

Costa Rica	Guatemala	Uruguay
------------	-----------	---------